



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARNTF-MARITIME

Finances locales - Subventions

DECISION n°2023-149DEC du 19/10/2023
Travaux de modernisation du parc d'éclairage public

Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert)

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu l'article L. 2334-33 et L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 relative à la délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et notamment celle portant le n° 26 concernant les demandes formulées aux organismes financeurs pour l'attribution de subvention,

Vu la mise en place par le gouvernement d'une nouvelle dotation dénommée « Fonds Vert » et son axe 1 « Renforcement de la performance environnementale »,

Vu la politique de la collectivité en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et souhaitant engager des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public en accélérant la mise en œuvre de dispositif à LED.

Vu les travaux à engagés en ce sens rue du Cailleau, voie communale :

- Travaux de reprise de 22 candélabres, d'effacement et de modernisation de l'éclairage public rue du Cailleau

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert), d'un montant de 7 771.32 € selon le plan prévisionnel de financement présenté ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
(a) Total des prestations et fournitures :		(e) Subventions d'Etat (Fonds Vert) – 25 %	7 771.32 €
- devis EP311-1008 du SDEER	11 226.72 €	(f) SDEER – 50 %	31 085.29 €
- devis EP311-1058 du SDEER	50 943.85 €	(g) Autofinancement (fonds propres – emprunt) – 20 %	23 313.96 €
(b) TOTAL (en € HT)	62 170.57 €	(h) TOTAL (en € HT)	62 170.57 €
(c) TVA (20 %)	0 €	(i) TVA (20 %)	0 €
(d) TOTAL (en € TTC)	62 170.57 €	(j) TOTAL (en € TTC)	62 170.57 €

- Décide d'inscrire ce projet sur l'exercice budgétaire 2024

Notification/publication du 20 OCT 2023

Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231019-2023_149DEC
Reçu le 20 OCT 2023